

Récapitulatif : entretien et avis portant sur l'aptitude à la titularisation

1. Avis de l'IEN (EDA) :

Favorable

Défavorable

Ou Avis du directeur de CIO (EDO) :

Favorable

Défavorable

2. Avis du directeur de l'Espe en lien avec le responsable de formation :

Favorable

Défavorable

Récapitulatif de la décision du jury de titularisation

Consultation du dossier par le stagiaire (la consultation doit nécessairement précéder l'entretien) :

Oui

Non

Date :

Entretien du jury avec le stagiaire lorsque le jury envisage de ne pas proposer la titularisation :

Date :

Évaluation du stagiaire par le jury de titularisation :

Stagiaire proposé à la titularisation

Stagiaire non proposé à la titularisation

À l'issue de la 1^{re} année de stage, avis du jury sur l'intérêt, au regard de l'aptitude professionnelle, d'autoriser une seconde année de stage :

Favorable

Défavorable

- ⁱ Les dossiers des stagiaires qui font l'objet d'un avis défavorable à la titularisation adressés au bureau DGRH B2-3 doivent contenir en sus des pièces mentionnées à la rubrique « Éléments du dossier d'évaluation », un historique des congés, et, le cas échéant :
- l'intégralité des éléments du dossier relatif à la première année de stage, dont l'arrêté autorisant le renouvellement de stage,
- la (les) décision(s) de prolongation de stage et préciser la date prévisionnelle de titularisation.